



Barème des cotisations pistolet dès 2015

Cotisation de base

Membre actif (A ou B)	CHF	100.00
Membre passif, porteur arme d'ordonance	CHF	20.00

Déductions :

Moniteur actif (saison)	aucune	
Activité continue (buvette, entretien)	CHF	-50.00
Membre du comité, entraîneur	aucune	
Membre junior	CHF	-50.00

Licence annuelle FST	CHF	18.00
Participation au loto	CHF	-18.00

Règles :

- 1 La gratuité de la licence FST est offerte aux membres ayant travaillé lors du loto annuel.
- 2 Gratuité des cotisations aux "Membres d'honneur"
- 3 La cotisation annuelle est payable avant la saison d'été, elle est envoyée en mars avec un décompte et un bulletin de versement à chaque membre inscrit.
- 4 Une participation aux frais de 20.-- est demandée aux tireurs venant occasionnellement tirer au gros calibre.